

# Nombres 4

Französische Darby-Übersetzung



**1** Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, disant: **2** Relève la somme des fils de Kehath d'entre les fils de Lévi, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, **3** depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent en service pour faire l'oeuvre dans la tente d'assignation. **4** C'est ici le service des fils de Kehath, dans la tente d'assignation: c'est une chose très-sainte. **5** -Et lorsque le camp partira, Aaron et ses fils entreront, et ils démonteront le voile qui sert de rideau, et en couvriront l'arche du témoignage; **6** et ils mettront dessus une couverture de peaux de taissons, et étendront par-dessus un drap tout de bleu; et ils y placeront les barres. **7** Et ils étendront un drap de bleu sur la table des pains de proposition, et mettront sur elle les plats, et les coupes, et les vases, et les gobelets de libation; et le pain continuel sera sur elle. **8** Et ils étendront sur ces choses un drap d'écarlate, et ils le couvriront d'une couverture de peaux de taissons, et ils y placeront les barres. **9** Et ils prendront un drap de bleu, et en couvriront le chandelier du luminaire, et ses lampes, et ses mouchettes, et ses vases à cendre, et tous ses vases à huile, dont on fait usage pour son service; **10** et ils le mettront, avec tous ses ustensiles, dans une couverture de peaux de taissons, et le mettront sur une perche. **11** Et sur l'autel d'or ils étendront un drap de bleu, et le couvriront d'une couverture de peaux de taissons, et y placeront les barres. **12** Et ils prendront tous les ustensiles du service avec lesquels on sert dans le lieu saint, et ils les mettront dans un drap de bleu, et les couvriront d'une couverture de peaux de taissons, et les mettront sur une perche. **13** Et ils ôteront les cendres de l'autel, et ils étendront sur lui un drap de pourpre. **14** Et ils mettront dessus tous ses ustensiles dont on fait usage pour son service: les brasiers, les fourchettes, et les pelles, et les bassins, tous les ustensiles de l'autel; et ils étendront dessus une couverture de peaux de taissons, et y placeront les barres. **15** -Et lorsque Aaron et ses fils auront achevé de couvrir le lieu saint et tous les ustensiles du lieu saint, lors du départ du camp, après cela les fils de Kehath viendront pour les porter, afin qu'ils ne touchent pas les choses saintes, et ne meurent pas. C'est là ce que les fils de Kehath porteront de la tente d'assignation. **16** Et Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificateur, aura la surveillance de l'huile du luminaire, et de l'encens des drogues odoriférantes, et de l'offrande de gâteau continuelle, et de l'huile de l'onction, la surveillance de tout le tabernacle et de tout ce qui y est, du lieu saint et de ses ustensiles. **17** Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron, disant: **18** Ne faites pas que la tribu des familles des Kehathites soit retranchée d'entre les Lévides; **19** et faites ceci pour eux, afin qu'ils vivent et ne meurent pas, en s'approchant du lieu très-saint: Aaron et ses fils viendront, et les placeront chacun à son service et à son fardeau. **20** Et ils n'entreront pas pour voir, quand on enveloppera les choses saintes, afin qu'ils ne meurent pas.

**21** Et l'Éternel parla à Moïse, disant: **22** Relève aussi la somme des fils de Guershon, selon leurs maisons de pères, selon leurs familles; **23** tu les dénombreras depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans: tous ceux qui entrent en service pour s'employer au service, à la tente d'assignation. **24** C'est ici le service des familles des Guershonites, pour servir et pour porter: **25** ils porteront les tapis du tabernacle et la tente d'assignation, sa couverture, et la couverture de peaux de taissons qui est sur elle par-dessus, et le rideau de l'entrée de la tente d'assignation, **26** et les tentures du parvis, et le rideau de l'entrée de la porte du parvis qui entoure le tabernacle et l'autel, et leurs cordages, et tous les ustensiles de leur service; tout ce qui doit être fait avec eux constituera leur service. **27** Tout le service des fils des Guershonites, dans tout ce qu'ils portent et dans tout leur service, sera selon les ordres d'Aaron et de ses fils; et vous leur donnerez en charge tout ce qu'ils doivent porter. **28** C'est là le service des familles des fils des Guershonites à la tente d'assignation; et leur charge sera sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur. **29** Quant aux fils de Merari, tu les dénombreras selon leurs familles, selon leurs maisons de pères. **30** Tu les dénombreras depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entrent en service pour s'employer au service de la tente d'assignation. **31** Et c'est ici la charge de ce qu'ils auront à porter, selon tout leur service à la tente d'assignation: les ais du tabernacle, et ses traverses, et ses piliers, et ses bases, **32** et les piliers du parvis tout autour, et leurs bases, et leurs pieux, et leurs cordages, tous leurs ustensiles, selon tout leur

service; et vous leur compterez, en les désignant par nom, les objets qu'ils auront charge de porter. **33** C'est là le service des familles des fils de Merari, pour tout leur service à la tente d'assignation, sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron, le sacrificateur.

**34** Et Moïse et Aaron, et les princes de l'assemblée, dénombrèrent les fils des Kehathites, selon leurs familles et selon leurs maisons de pères, **35** depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en service pour servir dans la tente d'assignation: **36** leurs dénombrés, selon leurs familles, furent deux mille sept cent cinquante. **37** Ce sont là les dénombrés des familles des Kehathites, tous ceux qui servaient dans la tente d'assignation, que Moïse et Aaron dénombrèrent selon le commandement de l'Éternel par Moïse. **38** Et ceux qui furent dénombrés d'entre les fils de Guershon, selon leurs familles, et selon leurs maisons de pères, **39** depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en service pour servir à la tente d'assignation: **40** leurs dénombrés, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, furent deux mille six cent trente. **41** Ce sont là les dénombrés des familles des fils de Guershon, tous ceux qui servaient à la tente d'assignation, que Moïse et Aaron dénombrèrent selon le commandement de l'Éternel. **42** Et ceux qui furent dénombrés d'entre les familles des fils de Merari, selon leurs familles, selon leurs maisons de pères, **43** depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient en service pour servir à la tente d'assignation: **44** leurs dénombrés, selon leurs familles, furent trois mille deux cents. **45** Ce sont là les dénombrés des familles des fils de Merari, que Moïse et Aaron dénombrèrent selon le commandement de l'Éternel par Moïse. **46** Tous ceux qui furent dénombrés, que Moïse et Aaron et les princes d'Israël dénombrèrent, savoir les Lévites, selon leurs familles et selon leurs maisons de pères, **47** depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tous ceux qui entraient pour s'employer à l'oeuvre du service et à l'oeuvre du portage, à la tente d'assignation, **48** -les dénombrés, furent huit mille cinq cent quatre-vingt. **49** On les dénombra selon le commandement de l'Éternel par Moïse, chacun selon son service et selon son fardeau; et ils furent dénombrés par lui, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.